

29 mars 2000
Français
Original: anglais

Commission préparatoire de la Cour pénale internationale
Groupe de travail sur le crime d'agression

New York
13-31 mars 2000
12-30 juin 2000
27 novembre-8 décembre 2000

Liste préliminaire de questions liées au crime d'agression

Document de synthèse proposé par le Coordonnateur

On trouvera ci-après une liste des questions dont il faudrait tenir compte lors de l'élaboration de propositions au sujet du crime d'agression, conformément à l'article 5, paragraphe 2, du Statut de Rome et à la résolution F, paragraphe 7, adoptés par la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour pénale internationale.

N. B. La liste préliminaire des questions à aborder a été établie sur la base d'une lecture du Statut de Rome effectuée en vue d'identifier les dispositions qui pourraient se rapporter à la définition du crime d'agression. Cette liste non exhaustive a pour objet de faciliter le débat sur ce thème concernant des questions qui sont pour la plupart interdépendantes.

I. Questions relatives au Statut de Rome

• **Définition**

- i) La définition doit-elle être générale et ne comporter que les caractéristiques essentielles du crime d'agression?

(Instruments de référence possibles : Charte des Nations Unies; Charte de Nuremberg; projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité; jurisprudence; autres documents)

- ii) La définition doit-elle inclure une liste plus détaillée des actes pouvant constituer un crime d'agression?

(Instrument de référence possible : résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale)

iii) Serait-il possible d'inclure certains actes visés dans la résolution 3314 (XXIX) dans la définition générale du crime d'agression?

- **Conditions auxquelles la Cour exerce sa compétence**

- Quel rôle le Conseil de sécurité devrait-il jouer concernant la compétence de la Cour en matière de crime d'agression?
- Que faudrait-il faire dans l'éventualité où le Conseil de sécurité omet ou refuse de déterminer si un acte d'agression a été commis?
- Au cas où le Conseil de sécurité déterminerait qu'un acte d'agression a été commis par un État, quels seraient les effets juridiques d'une telle décision sur les fonctions de la Cour?

- **Cohérence par rapport aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies**

- **Complémentarité et recevabilité**

Comment les dispositions du Statut relatives à la complémentarité (recevabilité, contestation de la compétence de la Cour) pourraient-elles s'appliquer au crime d'agression? (Ce point comprendrait aussi les questions traitées aux alinéas 6 et 10 du préambule ainsi qu'à l'article premier et aux articles 12 à 19 du Statut de Rome.)

- ***Ne bis in idem***

Applicabilité d'exceptions au crime d'agression (l'article 20 3) du Statut se réfère uniquement aux crimes visés par les articles 6, 7 et 8)

- **Principes généraux du droit pénal**

Examiner le rapport entre la définition du crime d'agression et les articles consacrés aux principes généraux du droit pénal :

- Nullum crimen sine lege* (art. 22)
- Nulla poena sine lege* (art. 23)
- Non-rétroactivité *ratione personae* (art. 24)
- Responsabilité pénale individuelle (art. 25)
- Incompétence à l'égard des personnes de moins de 18 ans (art. 26)
- Défaut de pertinence de la qualité officielle (art. 27)
- Responsabilité des chefs militaires et autres supérieurs hiérarchiques (art. 28)
- Imprescriptibilité (art. 29)
- Élément psychologique (art. 30)
- Motifs d'exonération de la responsabilité pénale (art. 31)
- Erreur de fait ou erreur de droit (art. 32)
- Ordre hiérarchique et ordre de la loi (art. 33)

- **Enquête et poursuites**

Examiner les dispositions relatives à l'enquête et aux poursuites dans la perspective du crime d'agression [par exemple, l'ouverture d'une enquête (art. 53)]

- **Renseignements touchant la sécurité nationale**

Examiner les dispositions relatives à la protection des renseignements touchant la sécurité nationale dans la perspective du crime d'agression [art. 57 3) c), art. 72, art. 93 4) et 99 5)]

- **Coopération internationale et assistance judiciaire**

Il faudra peut-être réexaminer ces dispositions en fonction de ce qui sera décidé concernant l'applicabilité du principe de la complémentarité au crime d'agression.

Les chapitres suivants du Statut de Rome ne semblent pas soulever de questions concernant la définition du crime d'agression :

Chapitre IV. Composition et administration de la Cour;

Chapitre VII. Peines (les peines énoncées à l'article 77 sont applicables à tous les crimes visés à l'article 5);

Chapitre VIII. Appel et révision;

Chapitre X. Exécution;

Chapitre XI. Assemblée des États parties;

Chapitre XII. Financement;

Chapitre XIII. Clauses finales (conformément à l'article 5 du Statut de Rome, la disposition relative à l'agression doit être conforme aux articles 121 et 123).

II. Questions relatives aux éléments des crimes

- Les éléments constitutifs du crime d'agression figurent dans la résolution F et non à l'article 9 du Statut de Rome.
- Examiner, dans un souci de cohérence, la structure et les dispositions générales des éléments des autres crimes, qui ont été établies conformément à l'article 9 du Statut de Rome.

III. Questions relatives au Règlement de procédure et de preuve

- Examiner le texte final du Règlement de procédure et de preuve établi par la Commission préparatoire afin de déterminer s'il contient des dispositions devant être examinées dans la perspective de la définition du crime d'agression.

IV. Autres questions

- Quels seraient les effets juridiques pour la CPI d'une décision de la Cour internationale de Justice concernant l'agression?
-